



L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN  
Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 22/01/2021

Présents : Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, , Catherine  
MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET,  
Absents : Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE, Noémie SERRU,

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN  
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET  
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER  
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

**DCM 2021/12 : Décision Modificative sur le Budget principal**

Monsieur le Trésorier nous a fait part d'un dépassement de crédit à hauteur de 7 377,07 € en investissement soit 4 188.00 € sur le compte 2031, 2 937.12 € sur le compte 2158 et 251.95 € sur le 2315 . Il s'agit de dépenses concernant l'opération 17 .

<u>2031</u> - Sébastien Claveyrolat :	2 724.00 €
- BEMP	1 236.00 €
- APAVE	228.00 €

<u>2315</u> - Aubusson Electricité :	251.95 €
<u>2158</u> - ENEDIS :	1 293.12 €
- ENEDIS :	1 644.00 €

Il convient donc de prendre les DM suivantes

Dépenses d'investissement :

Compte 2031 (op 17)	compte 2031 (ho)
+ 4 188.00 €	- 4 188.00 €
Compte 2315 (op 17)	Compte 2315 (ho)
+ 251.95 €	- 251.95 €
Compte 2158 (op 17)	Compte 2158 (ho)
+ 2 937.12 €	- 2 937.12 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces DM sur le budget Principal

À Faux la Montagne, le 27-01-21  
La Maire  
C.MOULIN

